

ÉDITO

Le stress au travail, s'attaquer aux causes

L'amélioration matérielle des conditions de travail dans le secteur tertiaire a longtemps été une priorité des syndicalistes.

Il faut rappeler que même dans nos secteurs de la protection sociale de nombreux salariés ont longtemps travaillé dans des conditions insupportables.

Locaux insalubres, bruyants ou non chauffés, matériels préhistoriques, personnel entassé dans des conditions scandaleuses. Ces actions ont été utiles et ont porté leurs fruits.

Nos élus CHS-CT se sont préoccupés - et souvent à juste titre - de ces problèmes et y

ont bien régulièrement apporté des solutions concrètes.

L'amélioration des conditions matérielles des salariés est indéniable sur ces vingt dernières années.

Mais il est évident qu'aujourd'hui, l'amélioration essentielle des conditions de travail au travail réside ailleurs.

Les conditions de recherche permanente d'efficacité, la quête perpétuelle de gains de



> suite page 2

SOMMAIRE

Vue du syndicat

Le secteur CADRES lance sa Newsletter **P. 2**

Formation syndicale

Préparer son entretien annuel d'évaluation et d'accompagnement **P. 4**

Dossier

Développement durable et responsabilité sociale des entreprises **P. 6**

Congrès CFDT

La région Ile-de-France **P. 8**

Juridique

Maladie et report des congés payés **P. 10**

Memento

Bloc-notes / Agenda **P. 12**

1er octobre : le Sfass dans l'action !

Le 1er octobre 2009, les militants du SFASS étaient dans l'action dans le cadre des 3 jours de mobilisations confédérale.



Nicole Raffalli, Secrétaire Générale Adjointe, Arlette Million trésorière adjointe, ainsi que les militants de la CPAM 75 (Yvette Pinoteau, Dominique Ribot entre autre) étaient présents lors d'une diffusion massive de tracts au Centre commercial de la place d'Italie en présence de François Chérèque.

La raison de cette diffusion massive? Expliquer aux salariés l'action de la CFDT en cette période de crise, dialoguer avec les salariés et les consommateurs. Un beau succès.

> suite de l'édito

productivité, les réorganisations ininterrompues des services et les changements d'objectifs soudains, sans consultation, ni explications, les pressions managériales génèrent un mal être au travail.

La CFDT a déjà agi sur ces questions.

L'ouvrage collectif *Le travail intenable*, publié en juin 2006, le guide *Agir sur les risques psychosociaux*, en juin 2009, l'accord sur le stress de 2008 en sont des preuves concrètes.

Les choses sont en train de changer. L'exemple de France Telecom et son terrible cortège de victimes, hélas !, n'y est sûrement pas pour rien.

Pour la CFDT, il est certain que la question du stress doit se traiter en amont à partir des questions d'organisation du travail, du sens à lui donner, des espaces de dialogues pour en discuter.

Il est clair que l'action syndicale doit s'attaquer aux racines du mal, aux objectifs souvent inatteignables et aux modes de management. Il est temps d'arrêter de se tuer au travail, et de perdre sa vie à la gagner.

Yves Le Bihan
Secrétaire Général

Le secteur CADR

Suite au congrès du Sfass qui s'est déroulé en avril 2009, le secteur Cadres s'est renouvelé et se met en place.

Bénédicte Ballester (Ugecamif) est la nouvelle responsable du secteur.

Fabienne Perriot Le Fur (Cpam 94), membre du bureau l'aide dans cette mission. Pour dynamiser le secteur Cadres, le syndicat a décidé de lancer une newsletter à destination de tous les adhérents cadres du syndicat.

Bénédicte et Fabienne répondent aux questions de LS.

Pourquoi une newsletter « cadres » ?

Le secteur Cadres est statutaire au SFASS, mais nous avons beaucoup de difficultés à le faire vivre. Cette newsletter, destinée aux adhérents cadres, traitera trimestriellement de thèmes qui les intéresseront. Nous espérons que, par cette initiative, le secteur Cadres trouvera une dynamique innovante et volontariste. De plus, la résolution adoptée au congrès, donne une feuille de route précise que nous comptons suivre. Cette newsletter est un premier outil, pour prendre contact avec les cadres.

Comment allez-vous choisir les thèmes ?

Les cadres sont intéressés par tous les sujets. Nous allons faire appel à toutes les bonnes volontés pour nous donner des thèmes, voire rédiger des articles. Nous souhaitons que cette newsletter soit réalisée en associa-

ES lance sa « Newsletter » !

tion avec tous les cadres de l'institution.

Dans la résolution, cinq paragraphes concernent l'encadrement, cela fait cinq grands thèmes à traiter en quatre ans. On pourrait imaginer des groupes de travail sur ces thèmes et mettre dans la newsletter le fruit de leurs cogitations... Pourquoi pas ?

Pouvez-vous nous rappeler les thèmes approuvés au congrès ?

Bien sûr !

Comme indiqué précédemment, il en existe cinq :

- L'encadrement, un plus à notre action syndicale,
- Le temps de travail des cadres,
- La gestion des parcours professionnels des cadres,
- Les conditions de travail et la santé des cadres au travail,
- L'action syndicale des cadres.

Tu peux le voir, il y aura du travail pour tous si nous voulons suivre ce cap !

Vous n'avez pas peur de faire du corporatisme ?

Ce n'est absolument pas notre intention.

Cette newsletter sera envoyée simultanément aux sections et aux cadres. Les employés et les cadres de l'institution peuvent s'aider mutuellement et travailler sur les mêmes valeurs, c'est une idée forte de la CFDT et nous y tenons particulièrement.

Nous sommes tous dans le même bateau et aucun de nous ne doit lâcher la barre.

Tous les chantiers mis en œuvre le seront avec tous. D'ailleurs, nous allons commencer, cette année, par travailler sur les conditions de travail et la santé des cadres au travail et ce, avec le concours de la commission CE-CHSCT.

Comment comptez-vous leur adresser cette newsletter ?

Par mail, cela nous paraît la meilleure solution même si, aujourd'hui, nous n'avons pas encore reçu toutes les adresses.

Récemment, il a été demandé à l'ensemble des sections du SFASS de nous adresser les adresses mail de leurs adhérents cadres. Presque la moitié des adresses ont été obtenues grâce au travail des secrétaires de sections. Nous les en remercions.

Mais, il en faut encore plus : plus nous obtiendrons d'adresses, plus le réseau « cadres » du Sfass sera opérationnel et efficace.

Vous êtes cadre et adhérent au SFASS

Vous souhaitez recevoir directement cette newsletter ?

Envoyez votre adresse mail au
cfdtpste.sfass@wanadoo.fr

Préparer son entretien annuel et d'accompagnement

L'E.A.E.A. et nous, c'est déjà une longue histoire !

En tant que formatrices-psychosociologues, nous avons, dès l'origine, suivi avec attention, l'introduction de cette nouvelle pratique, dans le contexte de la Sécurité sociale. Venu du monde des technocrates, l'EAEA cela n'allait pas de soi dans notre institution. D'autant plus, que les formations mises en place étaient – à notre connaissance – exclusivement destinées aux évaluateurs.

Pour nous, la réussite d'un EAEA dépend AUSSI de la manière dont les évalués vont pouvoir – ou pas – se positionner justement. Pendant un temps, dans notre organisme, nous avons tout de même réussi à faire admettre l'idée d'un perfectionnement qui leur permettrait de préparer et se préparer à l'entretien, sans – hélas- atteindre l'audience escomptée...

En tant que salariées, nous sommes, nous-mêmes, amenées à occuper la place de l'évalué et, ce faisant, à éprouver « de l'intérieur » ce que ressent la personne qui, dans un cadre pourtant clairement établi, entrevoit et/ou découvre l'étrangeté de certains comportements (...), tout en s'interrogeant sur ce qu'il convient de faire, dire, ne pas faire ou ne pas dire, en réponse. Position pour le



Marie-Pierre Theuveney et Geneviève Glod

moins... inconfortable qui enrichit la connaissance théorique.

C'est en tant que syndiquées que nous avons eu le plus de motifs de nous réjouir : satisfaction d'apprendre que non seulement le Sfpass se saisissait de la question mais nous confiait l'animation de sessions, destinées aux adhérent(e)s. Un dispositif de formation solidement construit, de petits groupes pouvant permettre d'apporter des réponses personnalisées et la constitution d'une équipe (élus du Sfpass, contribution d'un collègue de l'Ucanss et professionnelles de la Formation), ces « ingrédients » devraient susciter

d'évaluation

l'intérêt et la confiance: les premières évaluations de la formation vont dans ce sens.

Seule ombre – légère! - à ce tableau: une journée, c'est bien... mais deux journées, ça serait mieux! car nous avons -en réserve- quelques exercices destinés à parfaire les acquis, dont nous voudrions vous faire profiter. Alors, venez nombreux aux prochaines sessions... et demandez la prolongation: nous n'attendons que cela!

**Marie-Pierre Theuveney
et Geneviève Glod**

**Prochaines formations du Sfass
sur l'EAEA**

**vendredi 19 mars 2010
et vendredi 22 octobre 2010**

Corinne Marsella

profession reporter



Le plan de travail du syndicat a été validé début juillet 2009. Corinne Marsella, secrétaire de la Section Syndicale d'Entreprise de la CNAV, et membre du bureau depuis un peu plus d'un an, a souhaité participer à la rédaction du LS.

Attachée à rendre compte de l'action syndicale dans les sections du Sfass, vous avez déjà pu lire des articles sur la Gestion Personnelle des Emplois et des Compétences à l'Ugecam ou sur la grève de la faim d'un salarié de la Cram dans les précédents numéros de Liaisons Syndicales.

Liaisons Syndicales souhaite la bienvenue à Corinne!

Développement durable et respo

Quels enjeux ?

Le congrès du Sfass a vu l'introduction dans nos textes de la notion de développement durable. À cette occasion, nous avons reçu Sophie Gaudeul, secrétaire confédérale chargée de ce sujet. Peu après, nous avons participé au congrès de la fédération et avons soutenu un amendement sur la responsabilité sociale des entreprises (RSE). Parallèlement, la loi « Grenelle 1 » issue du Grenelle de l'environnement a été publiée. De quoi s'agit-il et quels sont les enjeux pour la CFDT ?

Le développement durable est celui qui répond aux besoins du présent sans compromettre ceux des générations futures. Ce n'est pas une nouvelle utopie mais une démarche de compromis qui passe par du dialogue entre les parties prenantes et peut permettre de développer de nouvelles pratiques syndicales. Les trois piliers du développement durable sont l'environnement, l'économie et le social. Quant à la RSE, il s'agit d'une déclinaison pour l'entreprise qui comprend les trois mêmes piliers coiffés par la gouvernance, qui intègre notamment l'éthique, la déontologie, la transparence...

Nous vivons dans un monde de ressources rares, dont certaines diminuent dangereusement. Chaque individu, chaque organisme, a un impact sur l'environnement, qui peut



être mesuré par son « empreinte écologique ».

Il s'agit d'un outil développé par le WWF évaluant la surface bioproductive nécessaire pour produire tout ce qui est consommé et absorber les déchets rejetés. Elle s'exprime en hectares par personne et par an (ha/pers/an) ou par une équivalence en nombre de planètes. On peut la calculer aussi pour une ville, une entreprise, une

région... Autre possibilité: mesurer son « bilan carbone », c'est-à-dire un bilan des quantités de gaz à effet de serre (GES) émises.

On voit donc apparaître de nouveaux indicateurs de performance, dont il faudra tenir compte, y compris dans nos organismes. Le rôle de l'action politique est de construire par le dialogue des propositions acceptables, réorienter l'innovation technique, inciter au changement des pratiques (éco-conception, consommation responsable), faciliter et accompagner les transitions (techniques, professionnelles...).

La France était en retard sur la transposition des directives européennes sur l'environnement. Elle a pris les choses en main avec le Grenelle de l'environnement, où le dialogue s'est établi entre les cinq parties prenantes: ONG, syndicats, employeurs, collectivités territoriales et État. Une première. Une première loi (sur la programmation) est pa-

Responsabilité sociale des entreprises

rue cet été, la seconde est en débat à l'Assemblée. On y trouve des avancées, notamment en milieu de travail avec la possibilité d'un dialogue social pour favoriser l'alerte environnementale.

En Europe, la Confédération européenne des syndicats (CES) a insisté sur la mise en place d'un comité de consultation des partenaires sociaux européens sur la manière dont l'Europe doit lutter contre le changement climatique. Elle souhaite imposer une norme d'émission des GES.

Les entreprises sont de plus en plus interpellées sur le volet environnemental du développement durable. Il est de notre devoir

de lui rappeler les autres piliers, qui concernent les conséquences de son activité sur ses salariés, ses usagers, ses sous-traitants, son territoire... La responsabilité sociale des entreprises ne peut se cantonner aux questions de rejets et traitement des déchets, de qualité de l'air, de l'eau ou aux risques d'infection nosocomiales. Il faut aussi traiter de l'emploi, des évolutions professionnelles des salariés, de la gouvernance... En entreprise, les syndicats ont un rôle dans l'alerte et dans l'information. S'il y a une chasse au gaspillage, elle doit être reconvertie en salaire!

Julie Ser

Sophie Gaudeul, secrétaire confédérale chargée du développement durable, vous propose une série de liens sur le développement durable et la responsabilité sociale des entreprises

Calcul de l'empreinte écologique (WWF)

www.wwf.fr/s-informer/calculer-votre-empreinte-ecologique

Rapport mondial sur le développement (Programme de l'ONU pour le développement)

hdr.undp.org/en/media/HDR_20072008_FR_Complete.pdf

Grenelle de l'environnement

www.legrenelle-environnement.fr

Loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement

www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=?cidTexte=JORFTEXT000020949548&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (Ademe) et bilan carbone

www.ademe.fr

Liste des espèces menacées (UICN)

www.uicn.org/fr/

Stratégie nationale de la biodiversité (ministère chargé de l'environnement)

www.ecologie.gouv.fr/IMG/pdf/SNB-rapport-activite-2006.pdf

Confédération européenne des syndicats (CES)

www.etuc.org/r/298

La responsabilité sociale des entreprises : un levier de transformation du dialogue social (rapport de l'ORSE)

www.wk-rh.fr/actualites/upload/orse-rapport-dialoguesocial.pdf

L'annuaire du développement durable

www.abcvvert.fr

Ecofont, police de caractères économe et écologique (- 20 % d'encre !)

www.ecofont.eu/ecofont_fr.html

Le Congrès de la région CFDT

Le congrès de l'Union Régionale s'est tenu les 23, 24 et 25 juin 2009 à Conflans St Honorine, dans les Yvelines. Ces trois jours ont été consacrés à débattre et à voter la résolution qui déterminera l'action de la CFDT en Île de France pour les quatre prochaines années. Le Congrès a également élu le Bureau Régional qui devra mener à bien le projet politique défini par les textes d'orientation.



450 délégués, dont ceux du Sfass (P. Aufrère, B. Ballester, M. Daigoneaux, C. Fontaine-Renaut, P. Labous et C. Pajares) et invités ont participé à ce temps fort de notre démocratie interne, placé sous le signe de l'Europe, avec la venue de six délégations de syndicats européens.

François Chérèque a assisté à la première journée de débat, où il a répondu aux diverses questions de la salle. Il a également annoncé une rentrée forte d'initiatives CFDT pour rappeler nos positions et propositions pour faire face à la crise.

Les interventions des délégations ont montré l'utilité, l'importance du rôle et de la place de l'interprofessionnel régional et départemental en Île de France. Toutes les délégations ont souligné l'impact de la crise sur nos champs professionnels et les dégâts directs ou collatéraux qu'elle provoque chez les salariés.

Les délégations européennes ont exprimé les mêmes inquiétudes liées à la crise et souligné l'importance du mouvement social européen dans un contexte économique aussi difficile.

Jacques Delors est intervenu lors d'une table ronde sur l'Europe en compagnie de Gaby Bonnand. Le débat nous a montré que l'Union Européenne peut permettre, si tous les acteurs s'en saisissent, de construire un nouveau modèle de développement, en outre grâce au « paquet Énergie des Climats » qui est une véritable orientation pour changer la donne.

La résolution proposait de construire le projet politique de l'Île de France autour de la sécurisation des parcours professionnels des salariés.

La question de la représentativité et le défi qu'elle impose à toute la CFDT étaient également au cœur de ce projet, en ciblant des

Ile-de-France

publics insuffisamment représentés dans notre organisation (les moins de 30 ans, les salariés issus de l'immigration, les femmes et les cadres et les salariés de la Fonction Publique). Le dernier axe fort de ce projet portait sur le renforcement et la création des outils et moyens mis à disposition des équipes syndicales. Il proposait d'expérimenter une nouvelle démarche de services aux adhérents. Il s'agit pour mieux se développer d'apporter des réponses sous forme de services aux besoins individuels des adhérents, en outre dans le domaine de la formation professionnelle continue.

La résolution proposée a été largement approuvée en recueillant 88.02 % des mandats. Le Bureau Régional composé de candidats présentés par le Bureau Régional sortant, de candidats présentés par les Unions départementales et de candidats présentés par le syndicat a été élu. Notre candidate au Bureau Régionale Catherine Pajares a été élue avec 100 % des mandats retirés.

Le nouveau Bureau Régional a ensuite procédé à l'élection de Françoise Lareur au poste de secrétaire générale (100 % des voix), de Philippe Lengrand au poste de secrétaire général adjoint (100 % des voix) et de Jean-Paul Plottu au poste de trésorier (100 % des voix).

Catherine PAJARES



Maladie et report des congés payés

La Cour de Cassation, dans un arrêt du 24 février 2009 a opéré un revirement de jurisprudence en matière de report des congés payés au motif de la maladie. Elle indique que **« lorsque le salarié a été dans l'impossibilité de prendre ses congés annuels au cours de la période de référence légale ou conventionnelle en raison d'absences liées à la maladie, ses congés payés acquis et non pris doivent être reportés après la date de reprise du travail »**.

Ce revirement est dû à une décision prise par la Cour de Justice des Communautés Européennes (CJCE) le 20 janvier 2009 qui affirmait le principe du droit au report des congés payés annuels du salarié absent pour maladie non professionnelle, pendant la période de référence. La CJCE s'appuyait sur la directive du 4 novembre 2004 et sur la Convention n° 132 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

La directive communautaire du 4 novembre 2004 s'oppose « à ce que le droit à congés payés disparaisse à l'expiration de la période de référence » « même lorsque le travailleur a été en congé maladie pendant toute la période de référence ».

En France, les salariés sont tenus de prendre leurs congés payés pendant une période de référence fixée par convention ou accord collectif. Cette période de référence doit comprendre la période courant du 1er mai



au 31 octobre de chaque année (Code du travail, art. L.3141-13). Il était donc de jurisprudence constante que toute absence, englobant cette période et qui n'était pas du fait de l'employeur, avait pour effet de faire perdre le droit à congés payés.

Le principe du droit au repos pour tout travailleur était donc mis à mal, si la reprise du travail intervenait après la période de référence des congés payés.

La Cour de Cassation a tout d'abord rendu un arrêt en juin 2004 concernant la maternité, premier arrêt qui fait état du droit au report des congés payés. La loi du 23 mars 2006 oblige ensuite l'employeur à accorder le congé annuel en dehors de la période lé-

gale ou conventionnelle après un congé maternité.

Un arrêt du 27 septembre 2007 concernant l'accident du travail et/ou la maladie professionnelle continue d'émettre le principe français du non report des congés payés. Cet arrêt indiquait que **« lorsque le salarié s'est trouvé dans l'impossibilité de prendre ses congés annuels au cours de l'année prévue par le Code du travail ou une convention collective, en raison d'absences liées à un accident professionnel ou à une maladie professionnelle, les congés payés acquis doivent être reportés après la date de reprise du travail »**.

L'arrêt de la Cour de Cassation du 24 février 2009 permet à la France d'adopter une position conforme à celle de la Cour de Justice des Communautés Européennes qui s'oppose à ce que des dispositions ou pratiques nationales s'opposent au droit au report des congés payés pour maladie, maternité ou accidents et/ou maladies professionnelles.

L'une des conséquences directes de cette évolution favorable de la jurisprudence concerne le droit à indemnisation du salarié en cas de rupture du contrat de travail. Avant, le salarié, dont le contrat de travail était rompu et qui n'avait pas épuisé ses droits à congé avant la fin de la période de référence, ne pouvait pas prétendre à une indemnité com-

pensatrice, sauf s'il existait une disposition conventionnelle.

Désormais, le salarié a droit à une indemnité compensatrice, s'il n'a pas épuisé ses droits à congés.

Il s'agit d'avancées positives pour les salariés qui sont fondées sur des textes de la communauté européenne qui posent le droit à congés payés **« comme un principe du droit social communautaire revêtant une importance particulière »**.

C. PAJARES

Liaisons syndicales n° 150 - Bimestriel édité par le Sfass.
 Syndicat Francilien des Agents de la Sécurité Sociale
 7 septembre, rue Euryale Dehaynin, 75019 Paris
 Tél. : 01 42 03 88 82 - Fax : 01 42 03 17 18
 cfdtpste.Sfass@wanadoo.fr
 www.Sfasscfdt.org
 Directeur de la publication : Yves Le Bihan
 N° CPPAP : 0509 5 07015 - ISSN : 0769-3087
 Dépôt légal : novembre 2009
 Prix au numéro : 2 euros, abonnement : 9 euros
 Réalisation-Impression : SCUP
 5 bis rue René Goscinny, 75013 Paris

Agenda

Toutes les réunions, commissions et formations (sauf "agir, proposer, convaincre") se déroulent au 7/9, rue Euryale Dehaynin 75019 Paris. (M° Laumière. Ligne 5)

Bloc

notes

Novembre

Lundi 2 novembre

Rencontre développement

Salle 2 de 9 h 30 à 16 h 30

Lundi 16 novembre

Formation micromodule : « élaborer et valoriser une position locale »

Salle 5 de 9 h 15 à 17 h

Jeudi 19 novembre

Bureau salle 4 de 9 h 15 à 17 h

du 23 au 24 novembre

Formation « accueil du nouvel adhérent »

Salle 5 de 9 h 15 à 17 h

Le jeudi 26 novembre

Conseil du Sfass

Grande salle de 9 h 15 à 17 h

Décembre

du 7 au 8 décembre

« Agir, proposer, convaincre » Formation organisée par la fédération pour le Sfass de 9 h 15 à 17 h à la fédé PSTE 2/8 rue G. Rebuffat Paris 19

Jeudi 10 décembre

Bureau du Sfass

Salle 4 de 9 h 15 à 17 h

11 décembre

Commission branche famille Salle 6 de 9 h 15 à 13 h

Du 14 au 15 décembre

Formation « communiquer en réunion »

Salle 5 de 9 h 15 à 17 h

SMIC

Revalorisation du SMIC de

1,3 % au 1er juillet 2009

Taux horaire brut 8,82 €

Mensuel brut : 1337,70 €

Sécurité sociale

Au 1er janvier 2009

Plafond annuel : 34 308 €

Plafond mensuel : 2 859 €

Point Sécurité sociale

Classification valeur du

point : 7,1508 €

RMI / RSA

À compter du 1er juillet le RMI disparaît et fait place au RSA

1 personne : 454,63 €

1 personne avec 1 enfant :

681,95 €

1 personne avec 2 enfants :

818,34 €

1 couple : 681,95 €

1 couple avec 1 enfant :

818,34 €

1 couple avec 2 enfants :

954,73 €

Par enfant en plus : 181,85 €

Allocation parentale d'éducation

552,11 € pour une cessation totale d'activité

365,07 € pour une activité

inférieure ou égale à 50%

276,08 € activité réduite

entre 50 et 80%

Chômage

Ministère du travail août

2009 : personnes en

recherche d'emploi : 3 700

300 soit + 0,9% sur un mois

et +20,4 % sur un an.

Prévoyance

A compter du 1er juillet 209, les chômeurs indemnisés pourront conserver les

couverture santé et

prévoyance qui leur étaient

appliquées dans leur

ancienne entreprise pour

une durée comprise entre un

et neuf mois .

Prix à la

consommation

Inflation : +0,5 % en août

2009 soit -0,2 % en rythme

annuel

entre 50 et 80 %

Ont participé à ce numéro :

Bénédicte BALLESTER

Geneviève GLOD

Yves LE BIHAN

Corinne MARSELLA

Catherine PAJARES

Claudine RESSOUCHE

Julie SER

Marie-Pierre THEUVENEY